

**OBJET**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007**  
**BUDGET PRINCIPAL**

---

L'exécution du Budget principal 2007 de la Ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 22 625 179,22 euros.

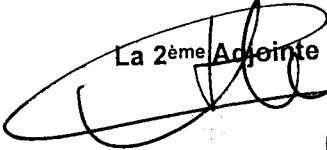

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- \* 12 485 086,92 euros en section d'Investissement  
(Article 1068 du Budget supplémentaire 2008)
- \* 10 140 092,30 euros en section de Fonctionnement  
(Article 002 du Budget supplémentaire 2008)

Conformément à l'instruction Budgétaire M 14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe  
  
Ericka BAREIGTS  


OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007  
BUDGET PRINCIPAL**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*10 abstentions  
(dont 1 vote par procuration)*

↓  
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,  
M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA  
M. Serge HOARAU, Mme Claudine GERMAIN  
et Mme Raziah LOCATE

*pour*

↓  
autres élus présents et mandaté

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2008 du résultat de l'exercice 2007 du Budget principal :

\* à la section d'Investissement à hauteur de 12 485 086,92 euros,

\* à la section de Fonctionnement à hauteur de 10 140 092,30 euros.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe

Ericka BAREIGTS

